

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- Pièces à joindre impérativement quelle que soit votre demande
- Le formulaire de demande d'aide(s) d'action sociale joint.
- Votre dernier avis d'imposition ou votre déclaration pré-remplie.
- Un RIB ou RIP comportant les codes BIC et IBAN.
- Justificatif(s) de versement de prestations sociales (CAF, MDPH, APA, etc).
- Pièces complémentaires à joindre selon l'aide sollicitée

Loyer et cadre de vie

- Dernière quittance de loyer ou justificatif de la dette locative
- Facture ou rappel de la dette énergétique
- Facture ou devis concernant l'emménagement, le déménagement ou les équipements ménagers
- Justificatif mentionnant le montant du dépôt de garantie (caution)
- Facture ou devis mentionnant la nature et le coût des travaux
- Notification d'attribution de l'organisme intervenant dans le financement des travaux

Scolarité

- Certificat de scolarité
- Facture ou devis liés aux frais de scolarité

Vacances

- Facture ou devis des frais d'hébergement et de transport

Santé et accès aux soins

- Facture ou devis mentionnant votre reste à charge après remboursement du RSI ou de la sécurité sociale et de votre complémentaire santé
- Facture des frais de séjour hospitalier, d'EHPAD

Décès

- Facture des frais d'obsèques

Maintien de l'activité professionnelle

- Facture ou devis de la formation professionnelle
- Décision du FIF PL mentionnant le montant de la subvention accordée

Vous avez la possibilité de joindre tout autre document que vous jugez utile pour l'étude de votre demande.

Merci d'adresser votre dossier complet à l'adresse suivante :

La Cipav
Service Action sociale
9, rue de vienne
75 403 Paris cedex 08

À réception de votre dossier, celui-ci sera étudié puis présenté aux membres de la Commission d'action sociale de la Cipav qui statueront individuellement sur votre demande. À l'issue du processus, vous recevrez une notification d'accord ou de rejet.